

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	18
Membres ayant donné pouvoir	5
Membres ayant délibéré	23
Date de la convocation	1/04/2025
Date d'affichage de la convocation	1/04/2025

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, M. François POHU et Mme Marguerite D'ARGENT

POUVOIRS : Mme Sylvie BEAUVAL en faveur de Mme Nina BASTIER, Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER

M. Guy PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE DE RUFFEC AU 1^{er} MAI 2025

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023_05_16 en date du 22 mai 2023 approuvant la modification du tableau des emplois permanents de la commune de Ruffec au 1^{er} juin 2023,

Vu le Budget de la Commune,

Monsieur le Maire expose :

Le tableau des emplois permanents est un document synthétique qui regroupe l'ensemble des postes permanents au sein de la collectivité (qu'ils soient pourvus ou vacants).

L'assemblée est informée qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois compte tenu des créations et modifications d'emplois effectuées par délibérations.

Dans ce cadre, il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} mai 2025, tel qu'exposé en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Modifie, à compter du 1^{er} mai 2025, le tableau des emplois permanents de la Commune, tel qu'annexé à la présente.

ARTICLE 2 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et au Comptable public.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le

18 AVR. 2025

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

